



Accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Un 10^e accord placé sous le signe de l'inclusion, de l'accompagnement et de la reconnaissance... Retrouvez ci-joint les **revendications de l'UNSA Mobilité** visant à renforcer et à étendre les droits des salariés en situation de handicap, ainsi que les **avancées obtenues**.

Les revendications UNSA Mobilité

Pour un accord « Handicap » toujours plus ambitieux



Négociations clés	L'engagement UNSA Mobilité : Nos revendications
Ouverture Groupe	<input checked="" type="checkbox"/> Pour une cohérence avec les filiales du Groupe RATP et une égalité de traitement. <input checked="" type="checkbox"/> Pour la mise en place d'une interface dédiée afin d'assurer une meilleure cohérence entre l'EPIC et les filiales du Groupe.
Formation	<input checked="" type="checkbox"/> Pour une formation obligatoire à l'attention de l'encadrement.
Tutorat « Handicap »	<input checked="" type="checkbox"/> Pour la création d'un statut de tuteur, composé de salariés volontaires afin de faciliter l'intégration des salariés au sein des équipes. <input checked="" type="checkbox"/> Pour la valorisation de ce statut de tuteur lors des EAP.
Entretien annuel	<input checked="" type="checkbox"/> Pour un entretien annuel avec la Mission Handicap, les manageurs et/ou les RH, à la demande du salarié, afin d'assurer un suivi individualisé et réactif.
Frais de parking et aménagement des véhicules	<input checked="" type="checkbox"/> Pour la pérennisation de la prise en charge des frais de parking et un remboursement total. <input checked="" type="checkbox"/> Pour une revalorisation du plafond en cas d'aménagement du véhicule à 5 000 euros.
TPFC accessible	<input checked="" type="checkbox"/> Pour le droit d'accéder au Temps Partiel Fin de Carrière pour les salariés en situation de handicap, qu'ils soient sur des postes opérationnels ou sédentaires.
Proches aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Pour la reconnaissance de leurs prérogatives et l'intégration de leurs besoins. <input checked="" type="checkbox"/> Pour une reconnaissance de leur rôle essentiel.

Les avancées obtenues par l'UNSA Mobilité

Des avancées au service des salariés

Ouverture aux filiales du Groupe :

Extension des actions de sensibilisation de la Mission Handicap aux filiales du Groupe, avec la constitution d'un réseau de correspondants Handicap Groupe destiné à renforcer les actions communes.

Formation obligatoire pour les chargés de recrutement :

Formation spécifique consacrée aux dispositifs existant en matière de handicap

Entretien avec la Mission Handicap :

A souhait des salariés

Reconnaissance d'un statut de tuteur handicap :

Intégration des nouveaux salariés en situation de handicap

Remboursement de l'aménagement du véhicule à hauteur de 5000 euros et de 1000 euros pour la régularisation du permis de conduire, sous condition.

L'UNSA Mobilité se réjouit de ces nouvelles avancées inscrites dans un 10^e accord déjà solide et ambitieux, et s'engage à contribuer activement à l'évolution et à la reconnaissance de la fonction de tuteur handicap.

Avec l'UNSA MOBILITÉ GROUPE RATP,
l'inclusion devient une réalité toujours plus concrète !



Toutes vos actus sur l'appli UNSA MOBILITÉ